

CODE ETHIQUE TELESPAZIO FRANCE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
Préface.....	3
Introduction.....	4
Quel est l'objectif de ce code ?	4
A qui s'adresse ce code ?.....	4
Dispositif d'alerte	5
Relations Humaines.....	6
Les bonnes pratiques du management.....	6
Santé et sécurité.....	8
Non-discrimination.....	10
Respect dans les relations de travail.....	12
Respect du Droit syndical.....	16
Droits Humains.....	18
Ethique commerciale.....	20
Lutte anti-corrupcion.....	20
Conflits d'intérêts.....	26
Conformité au Droit de la concurrence.....	28
Trade Compliance (contrôle des exportations).....	30
Protection des actifs.....	32
Confidentialité et protection des informations.....	32
Gestion des informations classifiées ou assimilées.....	34
Protection des données personnelles et de la vie privée	37
Gestion de la communication	39
Intégrité des registres comptables.....	42
Environnement.....	44

PREFACE

Chers Collègues,

Comme vous le savez notre ambition est de poursuivre la croissance de notre entreprise pour devenir un acteur incontournable des services spatiaux en France. Ce développement s'appuie sur le respect des valeurs de notre société. Cet objectif motivant pour chacun d'entre nous augmente naturellement le profil de risque de notre entreprise, particulièrement dans une période où notre secteur subit une profonde mutation (nouvelles technologies, nouveaux clients, nouveaux modes de financements, ...). Face à cet environnement nos règles doivent nous aider à appliquer strictement les bons comportements qui nous protègent.

Telespazio France a dans son ADN la transparence, la responsabilité et la fiabilité. Ces trois points doivent être intégrés dans notre quotidien au travail. Cela exclut les postures et les déclarations d'intention et nous impose de mettre en œuvre ces valeurs dans, et par l'action. Nous devons donc, en tout lieu et en toutes circonstances, avoir une conduite exemplaire et transparente, en conformité bien sûr avec les réglementations applicables mais, au-delà, avec les plus hauts standards éthiques décrits dans ce code.

Construit au fil du temps, notre statut de partenaire de confiance auprès de nos clients, privés comme publics, dépend directement de l'intégrité de chacun au quotidien. Car, comme le disait Warren Buffett, **« Il faut 20 ans pour construire une réputation et cinq minutes pour la détruire. Si vous gardez ça à l'esprit, vous vous comportez différemment. »**

Le respect des valeurs définies par le présent code est de la responsabilité de chacun d'entre nous. C'est en effet ensemble que nous construisons, développons et protégeons Telespazio France.

Je compte sur vous pour, comme moi, faire preuve d'une tolérance zéro en cas de non-respect du présent code et pour le diffuser auprès des parties prenantes avec lesquelles et pour lesquelles nous travaillons.

Jean-Marc GARDIN
Président de Telespazio France
Vice-président du Groupe Telespazio

INTRODUCTION

Quel est l'objectif de ce code ?

En conformité avec la vision globale du groupe Telespazio, détenu par les sociétés Leonardo et Thales, la gestion et les activités de Telespazio France s'inscrivent dans le respect absolu des lois et règlements en vigueur ainsi que dans l'application des normes de professionnalisme et d'éthique les plus rigoureuses.

Afin d'améliorer la satisfaction de ses clients publics et privés, de développer les compétences et l'épanouissement professionnel de chacun de ses salariés et de garantir le respect de la réglementation en vigueur, Telespazio France s'engage à ce que la gestion de la société et l'exercice de ses activités soient menés avec loyauté, intégrité, égalité, honnêteté et transparence.

Le présent code a pour objectif de guider la conduite et la prise de décision des collaborateurs de Telespazio France. Il préconise les règles de comportements à adopter et propose des illustrations de ces règles sur l'ensemble des situations qui pourraient être rencontrées. Les exemples de comportement à adopter ou proscrits ne sont pas exhaustifs et peuvent parfois sembler évidents, mais leur rappel est important dans la mesure où ils témoignent des valeurs de la société et de l'idée générale des exigences du présent code. Ainsi, en cas de situation qui n'aurait pas été anticipée par le présent code mais qui est susceptible d'enfreindre la réglementation en vigueur ou les valeurs fondamentales de la société, nous vous invitons à agir au plus proche de ces règles et, en cas de doute, à vous rapprocher :

- (i) De votre manager ; ou
- (ii) Des points de contacts identifiés dans la section concernée.

A qui s'adresse ce code ?

Le présent code s'applique à l'ensemble des membres du personnel, des administrateurs et des collaborateurs externes.

Celui-ci est également contractuellement applicable à l'ensemble des cocontractants de Telespazio France incluant notamment ses sous-traitants, ses partenaires et ses clients.



Dispositif d'alerte

Nous devons tous être acteurs de la prévention des risques et garants de l'éthique de la société. Un dispositif d'alerte professionnelle est donc mis en place au sein de Telespazio France, offrant la possibilité pour tout collaborateur ou cocontractant de signaler tout fait (quelle que soit la personne dont il émane), qui soit contraire à l'éthique des affaires et/ou qui contrevienne aux réglementations applicables et aux principes et règles édictés par le présent code.

Pour tout membre du personnel de Telespazio France, ce signalement peut se faire, à votre choix, auprès de votre manager ou directement auprès du Responsable Ethique et Conformité de la société :

Claire DUMONTELLE
Responsable Ethique et Conformité
ethique-conformite@telespazio.com

Pour tout cocontractant de Telespazio France, ce signalement peut se faire directement auprès du Responsable Ethique et Conformité de Telespazio France dont les coordonnées sont précisées ci-dessus.

Le Responsable Ethique et Conformité est tenu à une obligation de confidentialité renforcée. L'identité de l'émetteur de l'alerte sera tenue strictement confidentielle, et aucune sanction ne saurait être retenue à l'encontre d'un salarié qui aurait déclenché de bonne foi le dispositif d'alerte.

Le Responsable Ethique et Conformité veillera au traitement approprié de l'alerte, en recueillant les faits, données et informations, formulées de manière objective, en rapport direct avec les comportements proscrits objet de l'alerte.

Après avoir examiné l'alerte, avoir recueilli les informations nécessaires, et avoir informé la personne faisant l'objet de l'alerte, le Responsable Ethique et Conformité déterminera si les informations données entrent dans le champ d'application du dispositif d'alerte interne et prendra les mesures nécessaires au traitement de l'alerte (contrôle plus approfondi ou autre). Selon les faits établis, des sanctions disciplinaires pourront être mises en place et/ou les autorités compétentes pourront être saisies.

La personne faisant l'objet de l'alerte sera informée dans un délai raisonnable n'excédant pas un mois, sauf si le maintien sous silence de cette information est nécessaire à des mesures conservatoires ou s'il y a un risque que des preuves soient détruites. Dans cette situation, la personne faisant l'objet de l'alerte sera informée dès le risque écarté, sans que cette information n'inclue l'identité de l'émetteur de l'alerte.

RELATIONS HUMAINES

Les bonnes pratiques du management

Le développement de nos talents est au cœur des valeurs de Telespazio France et le manager est reconnu comme ayant un rôle clé dans la poursuite de cet objectif.

Le manager est le rouage permettant d'élaborer et déployer la stratégie de l'Entreprise, de donner du sens à son axe stratégique, de piloter l'activité et les projets, de savoir décider, d'encadrer ses collaborateurs en favorisant l'égalité, la diversité et l'évolution professionnelle des membres de son équipe, de développer l'intelligence collective et la coopération, d'accompagner le changement, de représenter l'Entreprise auprès des parties prenantes externes et de gérer les situations difficiles et les crises.



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS A ADOPTER

- Traduire et s'appropriier la stratégie, les orientations et les objectifs de la société ;
- Faire preuve d'exemplarité ;
- Fonder ses décisions sur une réflexion structurée ;
- Organiser et coordonner le travail de l'équipe en prenant en compte les capacités de chacun ;
- Veiller à la motivation de ses collaborateurs en prenant en compte la diversité des profils ;
- Promouvoir le respect des processus de l'Entreprise et notamment les bonnes pratiques du présent code au sein de son équipe et assurer une coopération



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS PROSCRITS

- Ignorer les conflits avec ou entre les membres de son équipe ;
- Instaurer une compétition malsaine entre les membres d'une même équipe ;
- Attendre que les difficultés rencontrées au sein de son équipe se résolvent par elles-mêmes ou taire une telle situation par peur d'empirer les choses ;
- Laisser un collaborateur s'isoler et/ou fréquemment ignorer les sollicitations des membres de son équipe ;
- Taire les feedbacks positifs et les axes d'amélioration des membres de son équipe.

respectueuse entre les membres de
Telespazio France.



Une question ?

- **Des conflits naissent avec ou au sein de mes équipes, que dois-je faire ?**
La bonne entente et la coopération des membres d'une équipe sont essentielles non seulement pour l'épanouissement professionnel de nos collaborateurs mais aussi pour l'efficacité de l'équipe. Une fois une situation conflictuelle déclarée, il est essentiel de la signaler à la Direction des Relations Humaines qui vous aidera à apaiser la situation et retrouver l'harmonie de l'équipe.
- **Je fais face à des difficultés avec un membre de mon équipe et je ne sais pas quel comportement adopter. A qui dois-je m'adresser ?**
Telespazio France encourage le manager à faire preuve de courage managérial, mais cela ne doit pas être interprété comme une incitation à gérer les difficultés seul. L'ensemble des difficultés rencontrées au sein de votre équipe doit faire l'objet d'un signalement auprès de votre propre manager et, au besoin, auprès de votre Responsable des Relations Humaines. Afin d'anticiper les difficultés au sein des équipes et de connaître les bonnes pratiques à adopter en tant que manager, la Direction des Relations Humaines met également à votre disposition des sessions de formation dédiées. Il vous incombe de les solliciter, en concertation avec votre référent formation, si vous en ressentez le besoin.



Contacts

- Responsable des Relations Humaines





Pour plus d'informations

- [Manuel de management de Telespazio France](#)

Santé et sécurité

Telespazio France s'engage à préserver la santé et la sécurité des membres de son personnel par la mise en œuvre d'actions préventives, la proactivité et le respect absolu de la réglementation applicable. Cet engagement se traduit également par la nécessité d'une conscience des risques existants et la promotion de comportements responsables de la part de tous ses collaborateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles, en tout temps, en tout lieu et quel que soit leur statut (fonction hiérarchique et/ou ancienneté).

 EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER	 EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS
<ul style="list-style-type: none">• Respecter scrupuleusement l'ensemble des recommandations en terme de santé et de sécurité diffusées par Telespazio France (voir les documents référencés ci-dessous « Pour plus d'informations »);• Utiliser l'ensemble des équipements de protection individuelle adapté au lieu et à l'activité effectuée ;• Toujours faire preuve de prudence afin de veiller à sa propre santé et sécurité, ainsi que celle des autres ;• Signaler à son manager ou à son Responsable des Relations Humaines tout danger immédiat ou toute situation susceptible d'entraîner un danger pour sa santé, sa sécurité ou celle des autres.	<ul style="list-style-type: none">• Ignorer les recommandations et les normes de sécurité diffusées par Telespazio France ;• Relâcher son attention et se mettre en danger ou mettre en danger ses collaborateurs ;• Garder le silence sur une situation allant à l'encontre de la santé, la sécurité et/ou l'intégrité professionnelle de l'un de ses collaborateurs ou la sienne propre.



Une question ?

- **Où trouver les règles et procédures appliquées par Telespazio France pour préserver la santé et la sécurité du personnel au sein de la société ?**
L'ensemble des mesures de préservation de la santé et la sécurité du personnel au sein de la société sont décrites dans les différents Règlements Intérieurs propres à chaque site de Telespazio France, que tout membre du personnel s'engage à respecter en

signant son contrat de travail. Ces mesures peuvent être complétées par le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et les consignes affichées dans les locaux de Telespazio France et/ou diffusées par écrit à l'ensemble de ses collaborateurs.

- **Que faire si j'identifie une situation dangereuse pour autrui ?**
Tout situation dangereuse ou potentiellement dangereuse doit être signalée sans délai à votre manager et à la Direction des Relations Humaines. En cas de danger imminent pour la vie ou l'intégrité corporelle d'une personne, cela doit être signalé, en premier lieu et immédiatement, au service d'urgence adapté.
- **Que faire si je crains que les conditions d'exécution de mon activité mettent ma santé et/ou ma sécurité en péril ?**
Tout situation dangereuse ou potentiellement dangereuse pour votre santé physique ou mentale doit être signalée sans délai à votre manager et à la Direction des Relations Humaines.



Contacts

- Référent Hygiène Sécurité Environnement : tpzf.hse@telespazio.com;
- Tout membre de la Direction des Relations Humaines (DRH) ;
- Commission santé, sécurité et conditions au travail (CSSCT) ;
- Médecine du travail.



Pour plus d'informations

- Règlement Intérieur de chaque site ;
- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- Consignes affichées et/ou diffusées par écrit.

Non-discrimination

Telespazio France considère que la diversité de ses collaborateurs est une nécessité sociétale et un atout fondamental, c'est pourquoi elle s'engage à garantir une égalité des chances en terme de recrutement, de reconnaissance et d'évolution professionnelle de tous les membres de son personnel. A ce titre, au sein de sa procédure de recrutement et d'évolution professionnelle mais également dans les relations entre ses collaborateurs, Telespazio France ne tolère aucune discrimination d'aucune sorte. Le recrutement et/ou la promotion des membres de son personnel ne sont fondés que sur des critères fondés et objectifs en évitant tout favoritisme ou traitement préférentiel d'aucune sorte quel que soient l'identité de genre, l'âge, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, religieuses ou syndicales des candidats, ou toute autre caractéristique.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- Adopter un comportement respectueux et non-discriminatoire envers l'ensemble des collaborateurs et des partenaires commerciaux de la société ;
- En tant que manager, s'interroger régulièrement sur les raisons de ses choix attirant aux évolutions professionnelles de son équipe ;
- Se remettre régulièrement en cause et chercher à se sensibiliser sur la question des discriminations ;
- En tant que manager, sanctionner sans délai tout propos ou comportement discriminatoire d'un membre de son équipe ;
- Signaler à son manager ou à la Direction des Relations Humaines tout comportement discriminatoire envers ou par l'un des collaborateurs de la société.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Encourager directement ou indirectement et/ou laisser faire des comportements ou laisser dire des propos irrespectueux ou discriminatoires envers toute personne au sein de la société (collaborateurs, prestataires, partenaires commerciaux de la société) ;
- Fermer les yeux sur des comportements susceptibles d'entamer la confiance en soi ou l'épanouissement professionnel d'autrui tel que notamment une conduite, des gestes ou des paroles discriminatoires ;
- Encourager le recrutement ou l'évolution professionnelle d'un collaborateur au détriment d'un autre pour des raisons discriminatoires ;
- Mettre de côté le CV d'un candidat pour des raisons qui ne sont pas liées à ses compétences professionnelles.



Une question ?

- **Au quotidien, le manager de mon équipe fait fréquemment des blagues sur mon orientation sexuelle. Quand je le lui fais remarquer il me répond « c'est de l'humour ! ». Ça m'est pénible au quotidien, et j'ai peur que le signaler n'entraîne des répercussions négatives sur ma carrière. Que dois-je faire ?**

Quel que soit la situation ou le niveau hiérarchique, Telespazio France ne tolère en aucun cas qu'un collaborateur soit victime de discrimination, que ce soit dans le comportement quotidien des collaborateurs qui doivent, en tout temps, conserver et démontrer un respect mutuel, ou concernant l'évolution professionnelle de nos collaborateurs qui dépend uniquement de critères objectifs. Telespazio France veille strictement à ce que le signalement d'une telle situation ne puisse jamais aboutir à la sanction, officielle ou non, de la personne victime de ce type de comportement.

Ce type de situation doit être signalé sans délai à votre Responsable des Relations Humaines afin qu'une analyse approfondie et adaptée à la situation soit mise en place et que des sanctions soient éventuellement appliquées au collaborateur concerné. Conscient de la difficulté inhérente à ce type de signalement, votre Responsable des Relations Humaines veillera à protéger la confidentialité des informations que vous divulguerez dans le cadre de vos échanges.



Contacts

- Votre manager ;
- Direction des Relations Humaines



Pour plus d'informations

- Règlement Intérieur de chaque site
- Accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes

Respect dans les relations de travail

Telespazio France attend de ses collaborateurs un comportement respectueux en toute circonstance participant à l'harmonie de la société et au développement de l'intelligence collective.

Telespazio France adopte notamment une tolérance zéro en matière de harcèlement moral ou sexuel.

Le harcèlement moral est un délit, sanctionné par le code pénal qui se manifeste par des agissements répétés susceptibles d'entraîner, pour la personne qui les subit, une dégradation de ses conditions de travail pouvant aboutir à :

- Une atteinte à ses droits et à sa dignité,
- Une altération de sa santé physique ou mentale,
- Une menace pour son évolution professionnelle.

Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui :

- Portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, et/ou
- Créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave (même non répétée) dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers.

Afin de faciliter le signalement et l'encadrement de situations de harcèlement, trois référents harcèlement au sein de Telespazio France sont chargés de recueillir les signalements de harcèlement sexuel et/ou moral et d'accompagner les personnes signalant des cas de harcèlement :

- Un référent Entreprise ;
- Un référent CSE Toulouse Métropole ;
- Un référent CSE Kourou.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- Traiter en toutes circonstances ses collaborateurs et collègues avec respect ;
- Signaler sans délai toute conduite susceptible d'affecter le bien-être professionnel d'un collaborateur de la société et notamment les situations de harcèlement moral ou sexuel (voir définition ci-dessous);
- Favoriser la parole de toute personne victime de harcèlement moral ou sexuel de signaler cette situation avec son manager et son ou sa Responsable des Relations Humaines ;
- Informer régulièrement son équipe des coordonnées des référents harcèlement.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Faire naître, ou participer à l'émergence, d'une situation à même d'humilier, d'intimider une personne, de la mettre mal à l'aise ou de la pousser à l'erreur ;
- Encourager l'isolement physique ou social d'une personne ;
- Tenir des propos (oraux, écrits...) ou adopter une conduite indésirable ou inappropriée à connotation sexuelle incluant notamment les contacts physiques, les mails, regards insistants, commentaires, invitations ou sollicitations ;
- Ignorer et/ou laisser faire ou dire devant soi tout comportement susceptible d'être considéré comme un harcèlement moral ou sexuel envers un collaborateur de Telespazio France.



Une question ?

- **Je suis sur le point de devenir père mais mon équipe fait face à une charge de travail considérable ces derniers temps. J'aimerais profiter de mon congé paternité mais je ne voudrais pas que cela entraîne un retard sur le projet ou une surcharge de travail sur mes collègues.**

Le congé paternité est un droit et il s'agit d'un moment essentiel dans la vie privée de nos collaborateurs qui ne doit en aucun cas avoir un impact sur l'évolution professionnelle de la personne concernée. Il incombe à votre manager d'anticiper votre futur congé paternité et il est interdit d'encourager, explicitement ou implicitement, les futurs pères à renoncer à leur congé paternité. Une telle renonciation ne doit en aucun cas être motivée par un sentiment de culpabilité envers ses collègues ou par la crainte de l'impact de cela pourrait avoir sur son évolution professionnelle.

- **Autour de la machine à café, il arrive à certains de faire des blagues en insinuant que ma récente promotion est une « promotion canapé ». Je suis ravie de la convivialité avec mes collègues, mais il arrive que cela me mette mal à l'aise. Que dois-je faire ?**

Telespazio France accorde une grande importance au bien-être de son personnel, y compris en veillant à la bonne entente entre ses collaborateurs. Cependant, le bien-être de chacun dépend également du respect mutuel qui s'impose en tout temps et en tous lieux. C'est pourquoi Telespazio France vous encourage à signaler à l'auteur de ces propos, sur le moment ou a posteriori, le malaise que ses propos vous ont provoqué.

Dans le cas où il vous serait difficile de le signaler seul à l'auteur des propos, votre manager et/ou votre Responsable des Relations Humaines peut vous apporter l'aide nécessaire.

Toutefois, le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos portant atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant est considéré comme une situation de harcèlement et un tel comportement doit être signalé sans délai à votre manager et/ou au référent harcèlement et/ou à votre Responsable des Relations Humaines.

- **J'ai remarqué que pendant les réunions, ma collègue était systématiquement coupée ou contredite alors que ses propos me semblent réfléchis, construits et intelligents. Que puis-je faire ?**

Conformément aux consignes en faveur de réunions efficaces, il appartient à l'organisateur de chaque réunion de veiller à une répartition équitable du temps de parole de chaque participant, indépendamment de leur position hiérarchique ou même de leur sexe, de leur âge, de leur origine ou de tout autre critère discriminatoire. Cependant, il appartient à tous de respecter et de rappeler les exigences de respect au sein de Telespazio France. A ce titre, Telespazio France encourage chacun de ses collaborateurs, témoin d'une situation dégradante, humiliante et/ou déséquilibrée pour l'un de ses collègues à le signaler, directement ou a posteriori, à l'auteur de ce comportement.

Dans le cas où il vous serait difficile de le signaler seul à l'auteur de ce comportement, votre manager et/ou votre Responsable des Relations Humaines peut vous apporter l'aide nécessaire.

Toutefois, certains comportements répétés destinés notamment à humilier, intimider, rabaisser, isoler et/ou offenser une personne peuvent être considérés comme une situation de harcèlement et un tel comportement doit être signalé immédiatement à votre manager et/ou au référent harcèlement et/ou à votre Responsable des Relations Humaines.

- **Ma supérieure m'a envoyé à plusieurs reprises des compliments sur mon physique et m'a tenu des propos à connotation sexuelle. J'ai peur que la repousser ou la signaler aux Relations Humaines ait un impact sur mon évolution professionnelle.**

Telespazio France adopte une politique de tolérance zéro en terme de harcèlement, et notamment en terme de harcèlement sexuel. Le bien-être de chacun de ses collaborateurs est une priorité pour Telespazio France, et notamment du fait des répercussions psychologiques qu'une telle situation entraîne sur la victime, aussi bien professionnellement que personnellement. Toutefois, seule une situation signalée peut être prise en charge par Telespazio France. C'est pourquoi Telespazio France vous

encourage, que vous soyez témoin ou victime, à signaler une telle situation au Référent Harcèlement ou à votre Responsable des Relations Humaines, qui mettront tout en œuvre pour assurer un échange bienveillant, adapté à chaque situation et confidentiel avec les personnes impliquées.



Contacts

- Référent Harcèlement ;
- Responsable des Relations Humaines.



Pour plus d'informations

- Règlement Intérieur de chaque site
- Accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes

Respect du Droit syndical

Telespazio France accorde une grande importance à la qualité du dialogue social dans l'entreprise, tant au niveau local (établissements) qu'au niveau national (société) et s'efforce d'associer les différentes instances représentatives du personnel dans la vie de l'Entreprise, dans le respect de leurs mandats.

Telespazio France respecte la représentation collective des collaborateurs et la liberté syndicale. Elle mène les négociations annuelles obligatoires, mais également des négociations d'accords collectifs afin de construire un socle social solide.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- En tant que représentant du personnel, déclarer ses heures de délégation ;
- En tant que membre du personnel de Telespazio France, se rapprocher d'un représentant du personnel pour toute question/conseil ;
- En tant que membre du personnel de Telespazio France, prendre connaissance des compte-rendu de réunion CSE qui vous sont communiqués ;
- En tant que manager, considérer les membres des instances représentatives du personnel (IRP) au même titre que le reste de l'équipe.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Reprocher à un collègue/membre de l'équipe son absence pour des heures de délégation ou de réunion syndicale ;
- Tenir des propos désobligeants sur son statut à un représentant du personnel.
-



Une question ?

- **Je suis manager et l'un des membres de mon équipe m'informe à la dernière minute qu'il doit se rendre à une délégation au titre de son statut de représentant du personnel. Que dois-je faire ?**

Chaque membre des instances représentatives du personnel peut se rendre à une délégation à tout moment, sous réserve de déclarer ses heures de délégation, et il est interdit pour un manager de limiter ce droit. Il incombe au manager d'organiser son équipe afin d'anticiper les heures de délégation de son collaborateur.

- **Dans le cadre de mon statut de membre des instances représentatives du personnel, je suis en conflit avec mon manager sur un sujet social. Je crains que ce conflit ait des répercussions négatives sur mon évaluation annuelle faite par mon manager.**

Considérer un membre de l'équipe différemment du seul fait de son implication dans une instance représentative du personnel est discriminatoire. Il est interdit, pour un manager, de freiner l'évolution professionnelle d'un membre de son équipe du fait de son implication dans les instances représentatives du personnel, sous peine de sanction disciplinaire.

Le signalement d'une telle discrimination auprès de votre Responsable des Relations Humaines est largement encouragée par Telespazio France.



Contacts

- Responsable des Relations Humaines



Pour plus d'informations

- Règlement Intérieur de chaque site
- Accord sur le droit syndical
- Accord du fonctionnement du CSE

Droits Humains

Telespazio France s'engage pour la défense de la dignité humaine ainsi que le respect total et inconditionnel des Droits Humains, quel que soit le lieu où se déroulent ses activités et/ou celle de ses sous-traitants. Cela concerne notamment :

- (i) La lutte contre le travail des enfants,
- (ii) La lutte contre toute forme de travail forcé,
- (iii) La liberté d'expression,
- (iv) L'exercice effectif du droit d'association.



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS A ADOPTER

- Toujours se demander avec qui nous contractualisons ;
- Respecter les process et consignes en matière de screening et contrôle de l'ensemble des partenaires commerciaux de Telespazio France incluant ses fournisseurs, sous-traitants, partenaires et clients ;
- Traiter chaque personne avec respect et dignité ;
- Signaler toute situation susceptible de constituer une violation des Droits Humains et tout soupçon ou condamnation d'un actuel ou potentiel partenaire commercial dans ce domaine ;
- En cas de personne en danger imminent, signaler sans délai cette situation au service d'urgence approprié puis en informer la Direction d'Etablissement concernée.



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS PROSCRITS

- Garder sous silence une situation allant à l'encontre de la dignité humaine ;
- Prioriser un avantage commercial au détriment du respect absolu des Droits Humains.



Une question ?

- **Au cours d'un projet, j'apprends que l'un de nos sous-traitants fait travailler son personnel dans un local présentant des risques sanitaires. Que dois-je faire ?**

Chacun des partenaires commerciaux de Telespazio France doit s'engager à garantir la dignité humaine et les Droits Humains. Toute situation allant à l'encontre des Droits Humains doit être immédiatement signalée à son manager et au Responsable Ethique et Conformité qui pourra préconiser la rupture des relations commerciales avec le sous-traitant concerné.

En cas de danger imminent pour une ou plusieurs personnes, il vous incombe de prévenir immédiatement le service d'urgence local approprié puis d'en informer la Direction d'Etablissement adéquate.



Contacts

- Responsable des Relations Humaines ;
- Responsable Ethique et Conformité : ethique-conformite@telespazio.com.



Pour plus d'informations

- Règlement Intérieur de chaque site

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Lutte anti-corruption

Telespazio France accorde une attention particulière à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. La multiplication des réglementations nationales et internationales visant à lutter contre la corruption, renforcent les risques de sanctions auxquels fait face Telespazio France dans le cadre de ses activités. La condamnation de la société s'ajoutent aux risques réputationnels et financiers susceptible de compromettre gravement les activités de la société, les risques de condamnations civiles ou pénales pour la société, ses dirigeants, mais également tout salarié quel que soit sa fonction et son statut hiérarchique.

C'est parce que les risques de corruption semblent souvent lointains à chacun et qu'il n'est pas si évident de distinguer un gage de sympathie et une tentative de corruption, qu'il est essentiel de faire preuve d'une vigilance toute particulière en la matière. Ainsi chacun des membres du personnel de la société, quel que soit leur statut et leur niveau hiérarchique, permanents ou occasionnels, doivent respecter les lignes directrices émises par le présent code afin de prémunir la société et l'ensemble de son personnel contre tout soupçon et, a fortiori toute condamnation, au titre de la corruption ou du trafic d'influence.



Rappel sur la corruption et le trafic d'influence

- **Qu'est-ce que la corruption ?**
La corruption est le fait d'offrir, de promettre ou d'octroyer un avantage indu, directement ou indirectement, à une personne, à son profit ou au profit d'un tiers, avec pour objectif que cette personne agisse ou s'abstienne d'agir dans l'exécution de ses fonctions en vue d'obtenir ou conserver un marché ou un avantage indu. Mais la corruption est également le fait d'accepter ou de recevoir un tel avantage indu.
- **Qu'est-ce que le trafic d'influence ?**
Le trafic d'influence est le fait de proposer, d'offrir, directement ou indirectement, une rémunération à quiconque affirme ou confirme être capable d'exercer une influence directe ou indirecte sur une décision finale, dans le but d'obtenir un avantage indu. Mais il s'agit également de proposer ou d'accepter de profiter d'une telle influence réelle ou supposée pour recevoir une rémunération ou un avantage indu.
- **Quels sont les risques ?**
Les conséquences d'un acte de corruption ou de trafic d'influence ne sont pas uniquement supportées par la société. En effet, la personne jugée coupable de corruption, tant le corrupteur que le corrompu, encourt une peine maximale de 10 ans de prison et une amende pouvant atteindre jusqu'à 1 000 000 d'euros.

Offrir des marques de courtoisie ou d'hospitalité sous forme de cadeaux ou d'invitations, est une pratique commune dans la vie des affaires, différant selon les pays et la culture des tiers impliqués. Un cadeau ou une invitation offerte avec les meilleures intentions peuvent sembler éthique et naturel

dans un pays mais être considéré comme une acte de corruption par le Droit d'un autre pays. Tous les gages de sympathie entre partenaires commerciaux ne constituent pas automatiquement un acte de corruption, chaque situation doit être appréciée au cas par cas selon la nature du cadeau ou de l'invitation reçu ou offerte ainsi que le contexte dans lequel ils sont offerts ou reçus. Au vu de cette diversité de situations, ces lignes directrices ont pour objectif de limiter les risques malgré la diversité des situations.

POLITIQUE CADEAUX ET INVITATIONS

Les cadeaux et invitations, reçus ou offerts par Telespazio, doivent respecter les conditions suivantes :

1. Première condition : une finalité légitime au cadeau

- (i) Ils doivent être offerts et reçus dans un cadre professionnel uniquement ;
- (ii) Ils ne doivent pas être offerts dans l'objectif, avoué ou non, d'obtenir un avantage indu ou d'influencer la décision des affaires en cours ;
- (iii) Ils ne doivent pas entraîner une situation de conflit d'intérêt pour la personne bénéficiaire caractérisée par une interférence entre ses intérêts privés et les intérêts de la société susceptible d'influencer l'exercice de sa fonction ;
- (iv) Ils ne doivent jamais être reçus ou offerts en phase de consultation ou de négociation avec un tiers ;
- (v) Ils ne doivent pas être reçus par une personne proche ;
- (vi) Ils ne doivent jamais avoir été sollicité, directement ou indirectement, par le bénéficiaire.

Tout cadeau reçu ou offert ne respectant pas les conditions ci-avant devront faire l'objet d'une autorisation préalable de la part de votre manager et du Responsable Ethique et Conformité.

2. Deuxième condition : un cadeau raisonnable

- (i) Sa fréquence est limitée à un cadeau ou une invitation par tiers et par an ; et
- (ii) Son montant réel ou estimé ne doit pas excéder un montant de cinquante (50) euros.

Tout cadeau reçu ou offert ne respectant pas les conditions ci-avant devront faire l'objet d'une autorisation préalable de la part de votre manager et du Responsable Ethique et Conformité.

3. Troisième condition : un cadeau reçu ou offert en toute transparence

Tout cadeau ou invitation reçu ou offert, à l'exception des produits publicitaires généralement admis, doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de votre manager en remplissant le formulaire suivant :



[Lien vers formulaire](#)

Les activités de Telespazio France nécessitent de collaborer activement avec de nombreux tiers. Néanmoins, toute collaboration potentielle ou existante avec un tiers doit être précédée d'un contrôle attentif (due diligence, ou « contrôle préalable ») afin de s'assurer que les partenaires commerciaux de Telespazio France sont des tiers de confiance, dotés des règles de lutte anti-corruption et des procédures associées au moins équivalentes aux nôtres.

Le contrôle préalable des fournisseurs et sous-traitants doit se faire dans le respect du Processus Achats de Telespazio France. Celui-ci s'opère en amont de toute commande et en phase d'offre, mais également une fois par an pour tous nos fournisseurs et sous-traitants déjà référencés. Cela nous permet de contrôler la santé financière de nos fournisseurs et sous-traitants mais également de vérifier qu'aucune poursuite pénale n'est en cours à l'encontre de l'Entreprise ou de son dirigeant, ni qu'aucune condamnation n'a été prononcée à leur encontre.

Telespazio France a à cœur de soutenir directement et sans contrepartie pour une activité ou une œuvre présentant un intérêt général. Toutefois, les opérations de mécénat ou de parrainage de la société doivent être préalablement soumises à l'approbation du Responsable Ethique et Conformité et ne peuvent être accordées que dans les domaines suivants :

- (i) La santé,
- (ii) L'éducation,
- (iii) La recherche scientifique et technologie,
- (iv) La culture,
- (v) La solidarité,
- (vi) L'environnement.



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS A ADOPTER

- Déclarer tout cadeau, invitation ou avantage offert ou promis à un partenaire commercial de Telespazio France ;
- S'assurer d'obtenir l'autorisation préalable de votre manager et du Responsable Ethique et Conformité avant d'accepter ou d'offrir un cadeau ne respectant pas strictement les conditions de la politique cadeaux et invitation ;
- Refuser et signaler toute sollicitation d'un tiers offrant d'user de son influence en vue d'obtenir directement ou



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS PROSCRITS

- Offrir, accepter, promettre ou se faire promettre un avantage financier ou non, directement ou par le biais d'un tiers, à tout personne agissant au sein d'une entité publique ou privée, aux fins d'obtenir ou de conserver un marché, un avantage commercial ou accélérer ou faciliter une procédure administrative ;
- Accepter ou recevoir un cadeau dont la valeur excède celle prévue dans la politique cadeau ;
- Offrir un cadeau ou une invitation à un partenaire commercial de la société, actuel ou potentiel, dont la valeur

indirectement d'une entité publique ou privée, ou de conserver, un marché, un avantage commercial, ou faciliter une procédure administrative ;

- Signaler toute demande inhabituelle et notamment l'insistance d'un client à recourir à un unique prestataire ou fournisseurs, la demande de paiement en espèces, paiement à effectuer auprès d'un tiers ou sur un compte anonyme, demandes d'invitations répétitives ou disproportionnées ;
- Contacter la Direction Ethique et Conformité en cas de doute ;
- Soumettre tout partenaire commercial à un contrôle préalable approprié de ses antécédents et de sa réputation, conformément au processus interne en vigueur ;
- Mettre en lumière les risques de violation de l'éthique des affaires tels que corruption, conflit d'intérêts... (intérêts commerciaux non-identifiés, relations politiques, réseau professionnel, réputation etc.) ;
- Signaler tout risque nouvellement identifié ;
- Rester vigilant tout au long de la relation commerciale ;
- Officialiser toute relation commerciale par un contrat ou un accord sécurisant les intérêts de Telespazio France et soumettant le cocontractant au respect de la réglementation applicable en matière de lutte anti-corruption ;

S'assurer d'avoir obtenu l'accord préalable du Responsable Ethique et Conformité avant de proposer ou accepter de réaliser des actions de mécénat ou de parrainage

excède celle prévue dans la politique cadeaux ;

- Passer sous silence tout cadeau, invitation ou autre avantage reçu d'un partenaire commercial de Telespazio France, actuel ou potentiel ;
- Se dire que le risque est minime comparé à ce que représente l'opportunité commerciale ;
- Engager la société auprès d'un tiers sans avoir procédé au contrôle préalable ;
- Penser qu'une relation d'affaires durable avec un tiers est une preuve suffisante de fiabilité et de confiance ;
- Considérer que seule la Direction Juridique et Compliance est concernée par ces sujets
- Garder sous silence un manquement commis par un tiers ou tout élément à sa connaissance susceptible de remettre en cause la confiance que Telespazio France pourrait accorder à ce tiers.
- Proposer ou accepter de réaliser des actions de mécénat ou de parrainage envers une entité ou une personne soutenant ou réalisant, directement ou indirectement, des activités politiques ;
- Proposer ou accepter de réaliser des actions de mécénat ou de parrainage dans le seul but d'obtenir un avantage indu pour soi, pour un tiers ou pour la société.



Une question ?

- **Lors d'une journée de négociation dans les locaux d'un prestataire, celui-ci nous propose de nous inviter à déjeuner dans un restaurant voisin. Ai-je le droit d'accepter ?**

La première étape est de s'interroger sur le contexte de cette invitation. Si les négociations sont encore en cours, cette invitation peut affecter votre décision, elle doit donc être refusée poliment. Cette invitation ne pourra donc être acceptée que si les négociations sont terminées.

La seconde étape est de s'interroger sur le montant que représente cette invitation. Si le restaurant vous le permet, il vous appartiendra de vous assurer que l'invitation demeure en-deçà du plafond défini par la société. Si le montant estimé du déjeuner est supérieur au montant maximum autorisé, cette invitation ne pourra être acceptée sans l'autorisation de votre manager.

Si vous avez accepté l'invitation du prestataire, il est de votre responsabilité de déclarer cette invitation conformément à la procédure de la présente politique.

- **Le fils de l'un de nos clients cherche un stage dans le domaine du spatial et mon client me demande si Telespazio France a une offre de stage qui correspond. Puis-je accepter ?**

Bien que cette pratique puisse paraître inoffensive, offrir un tel avantage à un proche de l'un de nos clients peut être interprété comme un avantage indu conféré au client en vue d'influencer de futures relations commerciales. Même si cela est réalisé de bonne foi, sans attendre la moindre contrepartie, cela représente un risque de mauvaise interprétation. Il est donc possible d'inclure le fils du client dans le processus de recrutement fondé sur des conditions non-discriminantes, mais il est interdit de le favoriser au profit d'autres candidats.

- **Pour réaliser un projet à l'étranger, nous sommes dans l'attente d'une licence spécifique dont le délai d'obtention retarde le projet. L'un des membres de l'administration compétente nous propose de verser un montant supérieur pour accélérer le processus administratif. Puis-je accepter ?**

Le fait de rémunérer, directement ou indirectement, de façon indue, un agent public pour la réalisation de formalités administratives, qui devraient être obtenues par des voies légales normales est appelé un « paiement de facilitation ». Cela est considéré comme un acte de corruption et est formellement interdit par la présente politique mais aussi par le Droit Français. Il vous appartient de refuser poliment et de signaler immédiatement cette sollicitation à votre manager et à la Direction Ethique et Conformité.

- **En pleine négociation d'un contrat avec l'un des clients de Telespazio France, leur PDG nous informe que sa fille recherche une alternance dans une entreprise du spatial comme Telespazio France. Puis-je transmettre le CV de sa fille aux Relations Humaines ?**

Rien ne vous empêche de transmettre ce CV à la Direction des Relations Humaines, qui pourra le prendre en considération en cas de recherche d'un profil similaire.

Toutefois,

- (i) La politique de recrutement est fondée sur des critères objectifs et l'égalité des chances et ce CV ne pourra en aucun cas être favorisé pour des raisons autres que l'adéquation des qualités et compétences de la personne concernée avec le profil recherché ;
- (ii) Il est interdit de promettre ou d'insinuer que le CV de sa fille sera favorisé dans l'objectif de concrétiser, favoriser ou faciliter les négociations en cours avec le client.
- (iii) Cette action devra être déclarée au Responsable Ethique et Conformité.

- **Pourquoi passer du temps à enquêter sur le partenaire commercial si le contrat l'engage déjà à respecter les lois applicables ?**

Signer un contrat dans lequel les parties s'engagent à respecter la réglementation de lutte anti-corruption est une condition nécessaire mais pas suffisante. Le Droit Français nous impose en effet de procéder à une enquête préalable (due diligence), sans quoi les actes de notre cocontractant pourraient engager la responsabilité de la société.

- **Dans le cadre d'un appel d'offres public, nous avons identifié le meilleur fournisseur d'un point de vue technique mais il y a des rumeurs qui prétendent qu'il pratique souvent le versement de « pots-de-vin » pour accélérer les contrôles douaniers. Que dois-je faire ?**

Toute relation commerciale doit être précédée d'un contrôle préalable du futur partenaire commercial. De telles rumeurs constituent un élément de risque qui doit être signalé et entraîne un contrôle approfondi. Il vous incombe par conséquent de fournir au Service Achats toutes les informations dont vous avez connaissance concernant ce sous-traitant, y compris de simples rumeurs. La relation commerciale ne pourra être actée qu'après l'accord du Service Achats et du Responsable Ethique et Conformité.

Par la suite, toute nouvelle information pertinente devra être immédiatement signalée.

- **L'un de nos clients nous a fait comprendre que notre offre serait retenue si nous apportions notre soutien à une association qu'il dirige et qui a pour vocation de soutenir un mouvement politique local. Que dois-je faire ?**

Le soutien à une association doit être effectué sans contrepartie et ne doit en aucun cas s'inscrire dans le cadre de l'obtention d'un contrat client ou d'un quelconque avantage commercial. Cela pourrait entraîner de sévères sanctions à l'encontre de Telespazio France (ainsi qu'au niveau individuel) et impacter gravement sa réputation. Dans pareille situation, il convient de signaler cette proposition à la Direction Juridique et Compliance et d'expliquer au client la politique de la société en la matière, justifiant un refus.



Contacts

- Responsable Ethique et Conformité : ethique-conformite@telespazio.com;
- Direction Supply Chain ;
- Service Achats.



Pour plus d'informations

- Règlement Intérieur de chaque site

Conflits d'intérêts

Telespazio France reconnaît et accepte le droit de tous ses collaborateurs à effectuer des investissements ou des activités en dehors de leurs fonctions au sein de la société, à condition qu'il s'agisse d'activités légales et compatibles avec les obligations contractuelles, et notamment de loyauté, découlant de leur contrat de travail.

Cependant, il est essentiel que chaque collaborateur agisse de manière loyale et impartiale sans que ses intérêts individuels ne puissent en aucune façon aller à l'encontre des intérêts de Telespazio France.

Le conflit d'intérêt désigne toute situation d'interférence entre ses intérêts personnels ou ceux de ses proches et ceux de Telespazio France qui est susceptible d'influencer l'exercice de ses fonctions au détriment de la société. C'est notamment le cas lorsqu'un salarié favorise des relations commerciales avec une société dans laquelle lui ou un membre de sa famille possède des actions.

Doivent être déclaré à la Direction des Relations Humaines tout conflit d'intérêt ainsi que toute volonté de cumuler un autre emploi et notamment par le biais d'une création d'entreprise.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- Conserver en toutes circonstances une prise de décision impartiale et objective en priorisant les intérêts de la société sur ses intérêts personnels ou ceux de ses proches ;
- Signaler à la Direction des Relations Humaines et à son manager toute activité professionnelle annexe ;
- Signaler sans délai toute situation personnelle ou professionnelle susceptible de constituer un conflit d'intérêt.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Garder sous silence toute situation existante ou potentielle susceptible d'être ou de devenir un conflit d'intérêt ;
- Dans le cadre de ses fonctions, prendre une décision dans le seul but de favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches ;
- Influencer le recrutement ou l'évolution professionnelle d'un proche ;
- Utiliser la réputation de la société pour obtenir un avantage personnel.



Une question ?

- **Je souhaite développer ma propre entreprise dans le domaine de la navigation par satellite tout en conservant ma fonction au sein de Telespazio France. Ai-je le droit de le faire ?**

Telespazio France encourage chacun de ses collaborateurs à s'épanouir professionnellement, y compris en développant des activités et des investissements propres. Néanmoins, afin de s'assurer que cette activité annexe et votre fonction au sein de la société ne soient pas incompatibles, il convient de vérifier :

- (i) Que vous n'êtes pas lié par une clause d'exclusivité au titre de votre contrat de travail ; et
- (ii) Que votre activité annexe n'est pas concurrente à l'une quelconque de celles de Telespazio France ;

Il vous incombe de savoir reconnaître et de signaler immédiatement tout conflit d'intérêt existant, né ou susceptible de naître de votre activité annexe.

- **Je suis responsable de l'élaboration d'une offre dans le cadre d'un appel d'offre et l'entreprise dans laquelle mon épouse est PDG présentera une offre concurrente. Dois-je considérer qu'il y a conflit d'intérêt ?**

En effet, il peut exister un conflit d'intérêt dans un telle situation et il vous appartient de signaler sans délai cette situation à votre manager qui vous informera de la marche à suivre.



Contacts

- Direction Juridique et Compliance
- Direction des Relations Humaines



Pour plus d'informations

- Règlement Intérieur de chaque site ;
- [Processus Achats REF-TPZF-AC-01-F](#)

Conformité au Droit de la concurrence

La préservation des marchés sur lesquels Telespazio France intervient suppose le respect de la libre concurrence et le respect absolu de la réglementation en la matière.

La législation interdit d'établir des ententes viciant la concurrence, incluant notamment toute entente empêchant la fluctuation des prix en fonction de l'offre et de la demande, induisant une répartition des marchés ou des clients entre des concurrents, ainsi que toute autre pratique anticoncurrentielle.

Ainsi, dans le cadre d'une procédure de passation de marchés publics, chaque collaborateur impliqué s'engage à ne pas favoriser illégalement l'offre de Telespazio France, en influençant de quelque façon que ce soit la sélection opérée par le client public, en échangeant des informations avec les autres candidats, et/ou en obtenant ou en cherchant à obtenir de mauvaise foi des informations sur le contenu des offres concurrentes.

De même, il est important de ne pas trop échanger lorsque nous discutons avec un partenaire de la possibilité de répondre à un appel d'offres en commun : si nous échangeons des informations stratégiques, nous risquons de perdre notre liberté de présenter une offre séparée.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- Garantir la conservation de la liberté tarifaire, commerciale et stratégique de Telespazio France et des autres acteurs économiques ;
- Dans le cadre d'un appel d'offre, limiter au strict minimum les informations transmises au partenaire avant la signature de tout accord actant le partenariat ;
- Eviter toute divulgation d'informations confidentielles à une société concurrente et faire preuve de vigilance accrue dans le cadre de discussions en vue d'une cotraitance ;
- Ne prévoir des clauses d'exclusivité que lorsqu'elles sont encadrées et validées par la Direction Juridique.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Négocier une clause d'exclusivité avec un partenaire commercial, sans que cela ne soit justifié par une des exceptions prévues par le Droit de la concurrence ;
- Obtenir de mauvaise foi des informations confidentielles de concurrents de Telespazio France ;
- Echanger avec des concurrents potentiels des informations sur les prix, les services, les stratégies commerciales et les participations aux appels d'offres en dehors d'un partenariat encadré par la Direction Juridique et Compliance.



Une question ?

- **En pleine préparation d'un appel d'offre, le client public sollicite notre aide dans la détermination des spécifications techniques. Pouvons-nous lui fournir des informations en favorisant nos services ?**

Il est possible, pour l'acheteur public, de consulter Telespazio France afin d'affiner ses besoins avant la passation d'un marché public. Toutefois, ces consultations ne doivent jamais avoir pour objectif ou pour effet de favoriser la future offre de Telespazio France. Il est donc interdit d'influencer le contenu du futur appel d'offre.

Cette demande devra être immédiatement signalée à votre manager et à la Direction Juridique et Compliance.

- **Nous comptons développer un logiciel en R&D en étroite collaboration avec une autre société. Peut-on conclure dès à présent que la commercialisation de ce logiciel dans certains pays ne se fera que par le biais de notre partenaire quand nous conservons l'exclusivité commerciale de ce produit dans le reste du monde ?**

Sauf dans les cas encadrés et notamment des accords de distribution, la répartition de marchés, y compris géographiquement, sont interdits par le Droit de la concurrence car une telle entente limiterait le libre jeu de la concurrence entre Telespazio France et son partenaire.



Contacts

- Direction Juridique et Compliance



Pour plus d'informations

- [Processus Vente](#)

Trade Compliance (contrôle des exportations)

Telespazio France opère ses activités dans de nombreux pays. Nos partenaires commerciaux sont localisés sur tous les continents et il existe des restrictions légales nationales et internationales sanctionnant les relations commerciales avec certains territoires et/ou certains acteurs économiques, et limitant l'exportation de biens contrôlés.

Toute exportation ou transfert de biens et/ou données assujettis à des restrictions d'exportation devront être préalablement contrôlés par le Responsable Trade Compliance (Export Control) afin de garantir l'obtention préalable de toutes les autorisations légales nécessaires auxdites exportations.

Toute relation commerciale (achat, vente, partenariat, échange d'informations...) avec un tiers doit systématiquement être précédée d'un contrôle préalable afin de s'assurer que l'ensemble des réglementations applicables sont respectées par la société, étant entendu que :

- (i) Toute relation commerciale avec un tiers localisé dans un pays faisant partie de la liste des pays sensibles, établie par le Groupe Leonardo, ne pourra naitre qu'après avoir recueilli l'autorisation du Trade Compliance Coordinateur du Groupe Telespazio résultant d'une procédure de contrôle réalisée par l'unité Trade Compliance du Groupe Leonardo ;
- (ii) Une fois que la classification des biens à exporter ou à transférer a été établie, des procédures spécifiques seront activées et adaptées à chaque classe : MGA (Matériels de Guerre et assimilés) ou biens à Double Usage.

Ces procédures sont à opérer avec le support du Responsable Trade Compliance de Telespazio France.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- Anticiper toute relation commerciale avec un tiers localisé dans un pays inscrit sur la liste des pays sensibles établie par le Groupe Leonardo pour permettre le délai nécessaire à la procédure de contrôle ;
- Classifier l'ensemble des produits et/ou données exportés, réexportés ou transférés afin d'identifier et d'isoler les produits contrôlés ;
- Anticiper toute future exportation, réexportation ou transfert de biens contrôlés pour permettre le délai nécessaire à la procédure de contrôle.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Penser qu'il ne s'agit que d'une procédure administrative sans conséquence ;
- Initier les mesures de contrôle des exportations quelques jours avant le dépôt d'une offre ;
- Penser que seul le matériel militaire est concerné par ces mesures ;
- Considérer que l'engagement du fournisseur dans son contrat est suffisant pour protéger la responsabilité de Telespazio France.

- Appliquer l'ensemble des consignes des Procédures Trade Compliance

**Contacts**

- Responsable Trade Compliance / Direction Supply Chain ;
- Service Achats.

**Pour plus d'informations**

- [Instruction contrôle des exportations nationales françaises REF-TPZF-TC-XX-F](#)
- [Règlementations relatives à l'export REF-TPZF-TC-02-F](#)
- [Organisation de la chaine Trade Compliance REF-TPZF-TC-03-F](#)

PROTECTION DES ACTIFS***Confidentialité et protection des informations***

Les informations et données représentent un atout commercial et stratégique majeur pour Telespazio France. Ces informations, au cœur du savoir-faire de la société, doivent être considérées comme la propriété de Telespazio France et leur diffusion doit être maîtrisée. Ainsi, il incombe à chaque collaborateur d'évaluer le degré de sensibilité des informations et de s'assurer que leur divulgation s'effectue avec discernement et après s'être assuré d'une protection contractuelle adéquate.

Si l'acquisition de nouvelles connaissances est un enjeu majeur pour nos activités, il demeure primordial que celles-ci soient acquises légalement et dans le respect des droits des tiers.

**EXEMPLES DE
COMPORTEMENTS
A ADOPTER**

- S'assurer de la signature d'un accord de confidentialité préalablement approuvé par la Direction Juridique avant tout échange d'informations avec un tiers ;
- Notifier par écrit le caractère confidentiel de toute information divulguée oralement à un tiers ;
- Signaler tout manquement aux obligations contractuelles de confidentialité.

**EXEMPLES DE
COMPORTEMENTS
PROSCRITS**

- Penser qu'une information en apparence « anodine » ne peut constituer un avantage stratégique pour la société ;
- Ignorer les obligations contractuelles de confidentialité portant sur les informations confidentielles de tiers encadrées par un accord de confidentialité ou mentionnées comme confidentielles ;
- Garder sous silence tout manquement aux obligations de confidentialité des informations de tiers.



Une question ?

- **Je suis un développeur salarié au sein de Telespazio France. Sur mon temps libre, j'ai eu l'idée de développer un logiciel qui pourrait présenter un intérêt par les industriels du spatial. Puis-je le commercialiser ?**

Tout d'abord, pour pouvoir le commercialiser, vous devez vous assurer d'en être le propriétaire. En effet, le salarié demeure propriétaire de tout logiciel qu'il développe sur son temps libre et par ses propres moyens. Cependant, lorsque le logiciel est développé dans le cadre de sa fonction au sein de Telespazio France, ou même si c'est en dehors de sa mission, s'il a été développé sur votre lieu de travail et/ou pendant les heures de travail et/ou grâce à des moyens ou des équipements appartenant à l'Entreprise, la propriété de ce logiciel est automatiquement attribuée à Telespazio France. Dans pareille situation, nous vous invitons à signaler cette situation à votre manager sans délai.

Puis, si vous en êtes légitime détenteur, il vous appartiendra de vérifier que la commercialisation de ce logiciel ne constitue par une activité concurrente à l'une des activités de Telespazio France, sans quoi cela irait à l'encontre de votre obligation de loyauté envers votre employeur.



Contacts

- Direction Juridique et Compliance
- Direction de la Stratégie



Pour plus d'informations

- Règlement Intérieur de chaque site

Gestion des informations classifiées ou assimilées

Du fait des activités de Telespazio France dans le secteur du spatial et de la défense, certains projets peuvent entraîner l'accès et/ou la détention, par Telespazio France et ses collaborateurs, d'informations sensibles, soit protégées par des mentions de protection (Diffusion Restreinte ou Spécial France), soit classifiées par niveau (Secret ou Très Secret). On parle alors de Secret de la défense nationale, dénomination juridique qui contribue à la protection des intérêts fondamentaux de la Nation en protégeant des informations dont la diffusion nuirait à la défense et à la sécurité nationale.

Chacun des collaborateurs et des partenaires commerciaux de Telespazio France doit avoir conscience que ces informations sont soumises à une réglementation spécifique, variant d'un pays à un autre, restreignant ses conditions d'accès et de diffusion et sanctionnant sévèrement toute atteinte à leur protection, y compris pénalement, au niveau de la société comme au niveau individuel.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- Respecter la procédure de contrôle élémentaire pour toute personne ayant accès aux locaux de Telespazio France (collaborateurs, prestataires, alternants, stagiaires etc.) ;
- S'assurer de l'habilitation de son interlocuteur à recevoir et protéger des informations sensibles ou classifiés, et ne les transmettre qu'aux tiers légalement habilités à les recevoir et conformément aux dispositions légales applicables à leur niveau de protection ;
- S'assurer du besoin d'en connaître¹ de ses interlocuteurs (prendre connaissance d'une information dans l'unique but d'accomplir sa mission) ;
- Ne prendre connaissance des documents classifiés que via les réseaux homologués



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Compromettre une information classifiée, c'est-à-dire la porter à la connaissance d'une personne non habilitée ou n'ayant pas le besoin d'en connaître.
- Prendre connaissance d'une information classifiée s'il n'y a pas de nécessité de service dans le cadre de sa mission, même si l'on est habilité.
- Garder sous silence tout manquement aux obligations légales de confidentialité des informations sensibles.
- Stocker sur son ordinateur ou sur le réseau interne des documents classifiés ;

¹ Besoin d'en connaître : nécessité impérieuse de prendre connaissance d'une information dans le cadre d'une fonction déterminée et pour la bonne exécution d'une mission précise. Même habilitée, une personne peut ne pas avoir un besoin de connaître telle ou telle information sensible ou classifiée.

par l'Etat et après avoir consulté le Bureau Sûreté de Telespazio France ;

- Stocker les documents sensibles (Diffusion Restreinte ou Spécial France) sur les postes individuels et le réseau uniquement après les avoir chiffrés grâce à l'un des outils de cryptographie agréés par l'Etat (ACID ou ZedPro) ;
- Imprimer les documents sensibles (Diffusion Restreinte ou Spécial France) uniquement via l'imprimante dédiée, hors réseau et après avoir branché son ordinateur par USB ;
- Demander conseil au Bureau sûreté (coordonnées ci-dessous) pour la mise en pratique des règles de protection ;
- Signaler tout manquement aux obligations légales et/ou contractuelles de confidentialité.

- Stocker les documents sensibles (Diffusion Restreinte ou Spécial France) en clair sur son ordinateur ou sur le réseau interne ;
- Imprimer les documents classifiés ;
- Imprimer les documents sensibles grâce à votre imprimante personnelle ou l'imprimante de l'étage accessible à tous.



Une question ?

- **Quelle différence entre une mention de protection et un niveau de classification ?**

La classification atteste de l'atteinte pouvant être portée à la défense et à la sécurité nationale par la divulgation de certaines informations ou de certains supports. Il existe deux niveaux de classification : Secret et Très Secret.

Les mentions de protection (Diffusion restreinte, Spécial France) ne sont pas des niveaux de classification. Leur degré de protection inférieur sert à sensibiliser l'utilisateur à la nécessaire discrétion dont il doit faire preuve dans la manipulation des informations couvertes par ces mentions.

- **Vers qui me tourner en cas de question sur la protection des informations ?**

Telespazio France dispose d'un Bureau sûreté (coordonnées ci-dessous) qui accompagne les collaborateurs dans le respect des règles de protection.

- **Ma responsabilité peut-elle être engagée si je ne respecte pas les règles d'accès, de gestion et de diffusion des informations sensibles ?**

Le secret est une cible majeure des services étrangers ou des groupes qui ont pour objectif de déstabiliser l'Etat. C'est pourquoi le non-respect de la réglementation applicable peut engager votre responsabilité pénale et entraîner de lourdes sanctions.

**Contacts**

- Bureau Sûreté : tpzf.officiersecurite@telespazio.com

**Pour plus d'informations**

- Règlement Intérieur de chaque site
- [Instruction générale interministérielle n°1300 relative à la protection du secret de la défense nationale](#)
- [Instruction interministérielle n°2100 pour l'application en France du système de sécurité de l'OTAN](#)
- [Instruction générale interministérielle n°2102 sur la protection en France des informations classifiées de l'UE](#)
- [Instruction Interministérielle n°901 relative à la protection des systèmes d'informations sensibles](#)

Protection des données personnelles et de la vie privée

La vie privée des collaborateurs est un principe fondamental pour Telespazio France qui s'engage à protéger les données personnelles de ses collaborateurs dans le plus strict respect de la réglementation applicable au traitement des données personnelles, et notamment le règlement européen n°2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ». A ce titre, Telespazio France s'engage à ne traiter que les données personnelles nécessaires à son bon fonctionnement et à la gestion de son activité, sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable de la personne concernée.

Le respect de la vie privée des collaborateurs est également assuré par le respect du secret de toute information pouvant relever de sa vie privée, de sa correspondance personnelle et des relations personnelles entre les collaborateurs.

Les données personnelles émanant de l'extérieur de Telespazio France (partenaires économiques, sous-traitants, intérimaires...) doivent être protégées de la même façon.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- S'assurer de l'autorisation préalable de toute personne concernée avant de recueillir et/ou traiter ses données personnelles pour le compte de Telespazio France ;
- Ne collecter et/ou traiter que les données personnelles nécessaires à la finalité identifiée ;
- Signaler toute faille humaine, matérielle ou numérique dans la protection des données personnelles traitées par Telespazio France ;
- Détruire toute donnée personnelle qui n'est plus nécessaire pour la finalité identifiée.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Utiliser des données personnelles pour une finalité différente que celle ayant reçu le consentement de la personne concernée ;
- Conserver des données personnelles n'étant plus nécessaire à la finalité initiale car « on ne sait jamais ».



Une question ?

- **Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?**

Une donnée personnelle est toute information relative à une personne physique susceptible de l'identifier, directement ou indirectement.

Sont considérées comme des données personnelles les données suivantes : un nom, un prénom, une photo, une adresse postale, une adresse mail, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un matricule interne, une adresse IP, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal, etc.



Contacts

- Data Protection Officer : dpo.fr@telespazio.com



Pour plus d'informations

- [Processus de traitement de l'information – Conservation des documents et politique de destruction REF-TPZ-TI-04-F](#)

Gestion de la communication

Communiquer, c'est s'exposer. Et s'exposer s'accompagne d'attentes et d'exigences, notamment morales, auxquelles il n'est pas possible de déroger. Le public, au sens large, est désormais en quête de transparence sous toutes ses formes. La manière dont les entreprises concrétisent cette notion influence les arbitrages pour choisir telle ou telle marque, tel ou tel produit ou service. L'éthique étant devenue un enjeu majeur pour l'entreprise et son image auprès des parties prenantes, elle est au cœur de sa communication.

Comme vous le savez Telespazio France a entamé un processus de définition de son identité, par le biais notamment de La plateforme de marque, qui exprime l'essence de nos valeurs et définit également notre vision et notre raison d'être. La réaffirmation de cet ADN dessine les contours des responsabilités que nous entendons assumer : sociales, sociétales, environnementales, et éthiques.

Dans le domaine de la communication, l'éthique se fonde sur l'honnêteté, l'exemplarité et le sens.

L'honnêteté exclut d'induire en erreur un client, un collaborateur ou un fournisseur en les laissant croire une chose qui n'est pas, ou en les manipulant dans leur compréhension d'un message.

L'exemplarité passe, elle, par la constance et l'absence dans le temps de toute forme d'écart avec la ligne de conduite fixée par l'entreprise dans un cadre cohérent de son identité.

Le sens, enfin, définit un cap qui évite de se perdre. Avoir une communication perçue comme éthique nécessite d'être en toutes circonstances en phase avec nos valeurs et de veiller au quotidien au sens que nous donnons à notre action. « *Quelle est ma raison d'être et ce que je fais est-il en cohérence et au service de celle-ci ?* » est le questionnement qui fonde et pérennise ainsi notre démarche de communication éthique.

**EXEMPLES DE COMPORTEMENTS
À ADOPTER**

- Avoir une ligne de conduite claire, constante, traçable et transparente. L'exemplarité ne peut être temporaire ou occasionnelle ;
- Faire en toutes circonstances le choix de l'honnêteté et de la transparence dans la présentation de notre Entreprise et de ses services, sans surpromesse, ni omission, ni imprécision ;
- Evaluer *a priori* l'impact de toute prise de parole, personnelle ou collective, envers l'Entreprise (ses activités, son organisation...) et/ou ses parties prenantes.
- Sur les réseaux sociaux, veiller scrupuleusement à ce qu'il n'y ait aucune confusion possible entre vos opinions et positions personnelles et celles de l'Entreprise ;
- Notifier à la Direction de la Communication toute demande de communication concernant Telespazio France, ses activités, sa gestion, ses collaborateurs... ;
- Informer la Direction Générale et vérifier avec la Communication avant de communiquer à un tiers toute information significative concernant Telespazio France, même si celle-ci ne présente pas a priori de caractère sensible ou confidentiel

**EXEMPLES DE COMPORTEMENTS
PROSCRITS**

- Nous présenter pour ce que nous ne sommes pas et prêter, explicitement ou implicitement, à notre Entreprise et nos services des caractéristiques qu'ils n'ont pas ;
- Tenir des propos dénigrants, injurieux ou diffamatoires envers Telespazio France, ses activités, ses collaborateurs, ses clients, ses concurrents, ses prestataires... que ce soit oralement ou par écrit (réseaux sociaux ou tout autre média public) ;
- Considérer que les réseaux sociaux ne sont qu'un espace d'échanges privés où les seules règles de modération seraient celles du réseau concerné en omettant les obligations contractuelles liées à votre Entreprise ;
- Gérer les prises de parole de Telespazio France sans en référer à la Direction de la Communication ;
- Fournir de son propre chef aux médias ou diffuser sur les réseaux sociaux, ou tout autre canal de communication, toute information relative à Telespazio France sans en informer formellement à la Direction de la Communication.



Une question ?

- **Mon client me demande de participer à un tournage ou à une émission lors d'un évènement promotionnel pour son entreprise : Que dois-je faire ?**
Participer et aider la communication de nos clients est une très bonne chose en soi. Néanmoins, il est essentiel d'en informer la Direction de la Communication de Telespazio France qui pourra analyser la demande et garantir la cohérence avec nos valeurs et les principes de communication éthique que nous défendons. Cela permet également de valoriser l'Entreprise et favorise la mission de promotion et protection de l'image qui est propre à la COM.
- **J'ai reçu un message via LinkedIn de quelqu'un qui, lors d'une conversation, me demande mon avis concernant un incident intervenu sur un lancement à Kourou il y a quelque jour. Quelle doit être ma réponse ?**
Quand nous abordons des sujets sensibles, les principes d'honnêteté et de transparence ne doivent pas disparaître. Néanmoins, il n'est pas du rôle de tous les collaborateurs de prendre la parole, sans concertation ni ligne de cadrage, sur tous les sujets sensibles. Bien au contraire ! Il s'agit alors d'informer notre interlocuteur que ce sont des sujets sur lesquels on ne peut pas s'exprimer. Nous devons également renvoyer l'interlocuteur vers les canaux de communication officiels et en informer le plus rapidement possible la Direction de la Communication et, si activée, la Cellule de Crise, qui prendra la suite et décidera de la conduite à tenir et de la suite à donner à la question posée.
- **Je suis sollicité par un club, une association, une structure ou un journaliste pour un article sur Telespazio dans le cadre de mon métier. Puis-je répondre à cette interview ?**
Nous sommes toujours favorables à l'expression de notre expertise dans les différents domaines lorsque cela suscite l'intérêt d'un support média ou d'un journal. Néanmoins, afin d'éviter tout risque, la conduite à adopter dans ce cas est, avant de confirmer tout accord de principe, d'informer la Direction de la Communication qui évaluera le besoin d'échanger avec le support pour vérifier les retombées pour l'Entreprise. En tout état de cause, un échange interne avec la COM sera nécessaire afin de s'accorder sur les axes de communication et garantir le respect des valeurs de l'entreprise lors de l'intervention.



Contacts

- Responsable Direction de la Communication



Pour plus d'informations

- Plateforme de marque Telespazio France ;
- Charte graphique Telespazio France.

Intégrité des registres comptables

Des procédures et une organisation spécifique sont mis en place par Telespazio France pour garantir la traçabilité des opérations financières, la transparence comptable et le respect absolu des réglementations applicables. Le respect de ces procédures et des exigences légales sont essentielles pour garantir Telespazio France contre de sévères sanctions mais permettent également de garantir une image claire de la situation économique et financière de la société et de préserver sa fiabilité et sa réputation.

Chaque opération et/ou transaction doit permettre la vérification de sa légitimité, de son autorisation, de son adéquation, de son bon enregistrement et de sa traçabilité. Ainsi, toute opération doit être associée à une documentation claire et complète. Il importe de respecter le principe de ségrégation : les pouvoirs d'autorisation, d'exécution, d'enregistrement et de vérification de chaque opération et transaction sont conférés à des personnes différentes afin d'assurer un contrôle opéré en plusieurs phases.

La véracité, l'exhaustivité et la clarté des informations de base sont indispensables pour la transparence des registres comptables et sont une valeur fondamentale pour Telespazio France. Toute personne qui a connaissance d'éventuelles omissions, falsifications ou irrégularités dans la comptabilité et les documents de base associés, ou de toute autre violation des principes énoncés dans le présent code, est tenu d'informer immédiatement sa hiérarchie ou, à défaut, le Responsable Ethique et Conformité au titre du dispositif d'alerte.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- Transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires au contrôle d'une opération ou d'une transaction ;
- Respecter l'ensemble des procédures garantissant l'intégrité et la transparence de nos registres comptables ;
- Signaler toute faille ou tout manquement aux dites procédures.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Ne pas corriger ou ne pas compléter les données erronées ou incomplètes ;
- Ne pas vérifier la véracité des données transmises dans le cadre du contrôle des opérations.

***Contacts***

- Direction Administrative et Financière
- Responsable Ethique et Conformité : ethique-conformite@telespazio.com

***Pour plus d'informations***

- [Processus Finances et Gestion REF-TPZF-FG-01-F](#)

ENVIRONNEMENT

Les bénéfices environnementaux de ses activités font partie intégrante de la stratégie de Telespazio France. Ainsi, Telespazio France coopère avec ses clients et partenaires commerciaux, dans le développement des procédés et des méthodes de pointe pour l'utilisation efficace et durable des ressources et la prévention de la pollution. Sa politique environnementale, directement déclinée de sa stratégie, comporte trois volets :

1. Privilégier une croissance bénéfique pour l'environnement et la préservation de notre écosystème dans le respect de nos projections économiques ;
2. Promouvoir la RSE à tous les niveaux de l'entreprise ;
3. Œuvrer dans le respect des exigences environnementales applicables.

Ces engagements se concrétisent notamment par :

- L'obtention de la certification ISO 14001 pour l'Etablissement de Toulouse puis pour les autres Etablissements ;
- La mise en conformité de Telespazio France à ces obligations réglementaires en matière de protection de l'environnement ;
- La limitation de notre empreinte environnementale avec la mise à jour de la Politique Voyage et la mise en place d'un plan de mobilité, le tri et la valorisation de nos déchets, la limitation des bouteilles plastiques, le chantier de transformation numérique, l'identification des prestataires engagés dans une démarche environnementale et l'installation de bornes électriques de chargement des véhicules électriques des collaborateurs sur le site de Toulouse.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS A ADOPTER

- Prendre en compte les enjeux environnementaux à tous les niveaux de son activité et de son projet ;
- Limiter la consommation électrique à son besoin et éteindre les lumières des salles et bureaux inutilisés ;
- Stocker et utiliser le maximum de données localement pour limiter des allers-retours entre utilisateurs et serveurs.



EXEMPLES DE COMPOTEMENTS PROSCRITS

- Laisser les fenêtres ouvertes alors que la climatisation ou que le chauffage fonctionne ;
- Jeter ses déchets sans tenir compte des consignes de tri ;
- Ignorer les fuites d'eau et/ou ne pas les signaler au responsable logistique de l'Etablissement ;
- Ne pas éteindre son ordinateur le soir en quittant son bureau.



Une question ?

- **Telespazio n'étant pas une industrie, peut-elle vraiment avoir des impacts négatifs sur l'environnement ?**

Tout organisme qui produit des biens ou des services interagit avec l'environnement, que ce soit l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune ou les êtres humains. Par conséquent, notre activité peut modifier l'environnement, de façon positive ou négative. Lors de la démarche de certification ISO 14001 de l'établissement de Toulouse, nous avons procédé à une analyse environnementale qui nous a permis de mettre en évidence tous ces impacts. Les plus significatifs sont ceux consistant en le prélèvement de ressources naturelles (électricité et énergie fossile principalement) et la pollution de l'air. Ils découlent des activités suivantes :

- Les déplacements professionnels par avion ou en voiture ;
- La logistique liée au transport de marchandises ;
- Les déplacements domicile/travail en véhicule individuel et thermique ; et
- La consommation électrique sur le site de Toulouse.

Des actions ont été engagées ou planifiées. Elles seront suivies et contribueront à améliorer notre performance environnementale et réduire les impacts négatifs que nous avons identifiés.

- **Je suis une chargée d'affaires et j'aimerais analyser les risques environnementaux liés à l'un de mes projets. Comment faire ?**

En cohérence avec notre démarche de certification ISO 14001, les risques et opportunités liés à l'environnement ont été intégrés à la check list permettant d'identifier les risques potentiels d'une affaire au sein du Process Conduite d'Affaires. Huit questions, réparties dans trois grands thèmes (Environnement, Transport et Numérique) permettent de repérer les facteurs de risques associés à une affaire et d'identifier les risques potentiels.

Ainsi, en plus des questions habituelles, vous serez amenée à répondre par Oui ou Non à des questions précises permettant d'identifier l'impact environnemental éventuel de l'affaire à toutes ses étapes.

- **Je suis développeur informatique. Comment puis-je agir pour limiter l'empreinte écologique de mon activité ?**

Vous pouvez agir en pensant à l'écoconception logicielle, ou green code, qui permet aux entreprises d'intégrer les critères d'impacts environnementaux dès la conception d'une application ou d'un service numérique afin d'en diminuer les impacts tout au long de son cycle de vie. Elle s'applique lors des phases de conception (fonctionnelle, architecture technique), de développement (codage et intégration) et d'exploitation (stockage des données). Au final, elle permet de minimiser l'utilisation des ressources par le logiciel lorsqu'il est exécuté.

De nombreuses autres initiatives sont possibles pour rendre éco-responsable un système d'information. Si nous devons acheter des ordinateurs neufs, nous privilégierons du matériel qui se distingue notamment par sa performance environnementale. C'est le cas notamment des ordinateurs portables qui composent le parc informatique de Telespazio France puisque leur label EPEAT les place parmi les équipements les mieux éco-conçus.

***Contacts***

- Direction de l'Etablissement
- Direction des Relations humaines
- Responsable HSE : tpzf.hse@telespazio.com
- Cheffe de projet RSE

***Pour plus d'informations***

- [Processus SSE REF-TPZF-SSE-01-F](#) ;
- [Processus Conduite d'Affaire – Gérer les risques et les opportunités REF-TPZF-CA-06-F](#).